



№ 0811

Du Directeur Général de TUNAC

07 AOUT 2020

**A Monsieur Le Directeur Général de l'Office National  
d'Inspection Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture  
« ONISPA »**

**Objet :** Maintien de l'accréditation du laboratoire d'analyses physico-chimiques «ONISPA Nouakchott» et transition vers la nouvelle version 2017 de l'ISO/IEC 17025.

**Pièces jointes:** - Certificats d'accréditation en langues arabe, française et anglaise

- Annexe technique édition 4

Suite à la réunion du comité d'accréditation d'analyses agroalimentaires du 29 Juillet 2020 et après examen du rapport de la deuxième évaluation de surveillance/ extension & transition du laboratoire d'analyses physico-chimiques «ONISPA Nouakchott» ainsi que les réponses aux écarts relevés lors de cette évaluation, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été émis un avis favorable pour le maintien de l'accréditation du laboratoire d'analyses physico-chimiques « ONISPA Nouakchott » selon la version 2017 de l'ISO/IEC 17025. L'extension de la portée d'accréditation pour inclure l'histamine a été refusée vu l'absence de résultats satisfaisants aux EIL ou essais d'aptitude (ISO/IEC17025 : 7.7.2).

Eu égard à ce qui précède et conformément au décret n°2006-1340 du 8 Mai 2006, fixant les critères et les procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et la composition du comité d'arbitrage et son fonctionnement, il a été décidé le **maintien de l'accréditation** du laboratoire d'analyses physico-chimiques « ONISPA Nouakchott », et la **transition vers la version 2017 de l'ISO/IEC 17025** conformément à l'annexe technique édition N°4, ci-jointe. **L'extension du paramètre histamine a été refusée** en raison de l'absence de résultats satisfaisants aux EIL ou essais d'aptitude (ISO/IEC17025 : 7.7.2).

Veillez trouver, ci-dessous, le cycle de l'accréditation de votre laboratoire afin de prendre les dispositions nécessaires pour la planification des évaluations dans les délais prévus, ainsi que l'instruction pour l'utilisation de la mention ISO/ILAC/IAF et la référence au communiqué par les laboratoires accrédités ISO/IEC 17025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes considérations distinguées.



Le Directeur Général

Yassine WALLI



